



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



CAPD du 16 mai 2013 : Déclaration liminaire.

Monsieur le Directeur académique,

Cette fin d'année scolaire a vu le désaveu général du passage en force que le ministre a tenté pour imposer son décret sur les rythmes scolaires. A ignorer la concertation que les enseignants souhaitaient, à vouloir se passer de leur expertise et de leur avis, à ignorer les avis des conseils d'école, c'est moins de 20% des communes (tout juste 22% des élèves) qui passeront à la rentrée prochaine à la semaine de 4 jours ½.

Dans notre département, seules 13 communes se sont engagées, parfois contre l'avis du Conseil d'Ecole.

Le cadre de la réforme et son application ne répondent pas aux attentes et revendications des personnels, soucieux de prendre réellement en compte les besoins des élèves et leurs conditions de travail. Le SNUipp-FSU espère que le gouvernement comprenne qu'une réforme réussie ne peut se faire qu'avec l'adhésion des enseignants. Pour cela les Conseils d'Ecole doivent être systématiquement consultés, le décret doit être réécrit, et un juste équilibre doit être trouvé entre les partenaires pour une réforme où seule l'exigence de la qualité pour les élèves doit nous guider.

Le SNUipp-FSU67 regrette que la mise en place des dispositifs de rentrée, comme l'APC, se passe dans la plus grande précipitation dans les écoles, à midi, entre 2 bouchées de sandwich, faute de temps alloué à cette réflexion de toute une école, temps pourtant accordé par le ministère par 2 fois (début avril et début mai), nous avons demandé d'accorder aux écoles ce temps de réflexion, sans réponse de votre part.

Comment les enseignants peuvent-ils se sentir motivés à appliquer des réformes quand tout n'est pas mis en œuvre par leur hiérarchie pour que cela conduise à la réussite de nos élèves ?

Le SNUipp-FSU67 déplore le très faible taux de satisfaction des demandes de permutation, nationalement et dans notre département en particulier. Nous espérons que le GT que nous avons pu obtenir au ministère parviendra à régler quelques situations inhumaines pour les collègues avant la phase d'inéat-exeat. Pour doubler cette « immobilité » de la mobilité interdépartementale, le pourcentage d'enseignants ayant obtenu un poste au premier temps du mouvement est lui aussi en baisse. De 25%, il tombe à 20% cette année. L'immobilisme n'est décidément pas du côté des enseignants.

Nous avons reçu la dernière note de service de Mme le recteur concernant les évaluations, accompagnée de la note de service de la DGESCO. Nous constatons que le courrier de Mme le recteur ne reprend que « partiellement » les propos de Mr Delahaye. Elle omet de préciser que ces évaluations sont des outils « pédagogiques » qui seront librement utilisés par les « maîtres », mais laisse entendre que peut-être ceux qui ne le feraient pas ne souhaiteraient pas la réussite de leurs élèves.

Aucune évaluation de ces évaluations ni de leur efficacité n'a été faite à ce jour. Nous les avons dénoncées en mettant en évidence les nombreux dysfonctionnements concernant les exercices, les formulations, le moment de la passation, les temps impartis...

De même, la DGESCO précise « qu'elles seront utilisées uniquement dans les écoles sans aucune remontée de résultats et que la transmission au collège peut-être réalisée pour ceux qui le souhaitent ».

Mme le Recteur transforme ces propos et encourage fortement cette transmission...

J'imagine aussi que c'est le rectorat qui paiera cette année l'indemnité de 400€ des enseignants puisqu'elle n'est plus versée par le ministère. Nous rappelons ici le caractère facultatif de ces évaluations et le SNUipp-FSU67 interviendra au niveau départemental et national si des pressions sont exercées sur les collègues.

Dernier point d'inquiétude : à quelques mois de la rentrée, les maquettes de formation du master des ESPE ne sont toujours pas finalisées (délai 1^{er} juin), de même on attend toujours le projet d'accréditation de l'ESPE d'Alsace. Ces projets ne sauraient remonter aux ministères sans que les conseils d'université aient pu prononcer après un minimum de débat.